



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val-de-Marne

Le Maire

Ancien Député

Thiais, le 13 juillet 2017

Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre

Objet : Semaine de quatre jours

Madame, Monsieur,

Je vous informe que, conformément au décret ministériel du 28 juin 2017, et après un vote très majoritaire des conseils d'école de la commune, j'ai saisi la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale afin d'obtenir une dérogation permettant un retour à la semaine de quatre jours de scolarité, dès la rentrée de septembre prochain.

Cette dérogation a été entérinée par le Conseil Départemental de l'Education Nationale du Val-de-Marne (CDEN94), réuni le jeudi 13 juillet.

Désormais, à la rentrée prochaine, les cours seront assurés les lundis, mardis, jeudis et vendredis avec une matinée d'enseignement de 8h30 à 11h30 et une après-midi de 13h à 16h, comme avant la réforme.

De même, j'ai d'ores et déjà pris l'engagement de rétablir des activités périscolaires comparables aux anciens « Contrats Bleus ». Ces ateliers seront facultatifs et gratuits pour les élèves des écoles élémentaires, comme c'était le cas avant 2014.

De surcroît, la commune conservera la possibilité d'inscription des enfants en garderie dès 16h pour les écoles maternelles et élémentaires.

Les études qui ne sont pas sous la responsabilité de la ville mais gérées par l'association IFAC en lien avec les directions d'établissement, s'organiseront par groupe scolaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Richard DELL'AGNOLA

**Secrétariat
général**

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre demande de dérogation visant à modifier l'organisation du temps scolaire dans les écoles de votre commune, conformément aux dispositions du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, et après consultation du CDEN ce jour, je vous informe que j'ai retenu l'organisation suivante à compter de la rentrée scolaire 2017 :

Téléphone
01 45 17 62 82
Télécopie
01 45 17 62 80
Mél.
Ce.94sg
@ac-creteil.fr

Immeuble le Saint-Simon
68, av. du général
de Gaulle
94011 Créteil cedex

	Enseignement matin		Pause méridienne		Enseignement après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8h30	11h30	11h30	13h	13h	16h
Mardi	8h30	11h30	11h30	13h	13h	16h
Jeudi	8h30	11h30	11h30	13h	13h	16h
Vendredi	8h30	11h30	11h30	13h	13h	16h

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'éducation nationale
du Val-de-Marne


Gylène MOUQUET-BURTIN

Monsieur le Maire de Thiais
Hôtel de ville
Rue Maurepas
94320 Thiais